



Compte-rendu de l'Assemblée générale extraordinaire de l' AISBL U4U du 20 mars 2025

Cette AG extraordinaire a été convoquée pour statuer sur une résolution unique :

L'AG fixe la cotisation de base à 40€ par an et la cotisation de soutien à 10€ par mois.

Le quorum a été fixé à 235 votants.

Il y a eu 298 votants, l'AG a donc délibéré valablement.

Résultats du vote		%
Oui	188	63,09
Non	83	27,85
Abstention	27	9,06
Total	298	100

La résolution est donc adoptée.

Fait à Bruxelles, le 21/03/2025

Le Secrétaire général,

Jean-Paul Soyer